

# Les fonds régionaux soumis à conditions : une idée qui monte

UNION EUROPÉENNE L'octroi des fonds de cohésion pourrait être lié à l'exécution de réformes ou au respect de l'Etat de droit

C'était le 8 mars 2016, au sortir d'un Conseil européen houleux sur la crise migratoire. Le Premier ministre belge Charles Michel avait dit regretter « la vision d'une Europe Bancontact ». En l'occurrence celle des États qui bénéficient volontiers de la solidarité européenne lorsqu'il s'agit de recevoir des fonds européens, mais qui montrent moins d'empressement à faire preuve de solidarité eux-mêmes lorsqu'il s'agit de participer aux plans de répartition de demandeurs d'asile. À la même époque, on avait commencé à entendre çà et là de discrètes menaces voilées envers les pays d'Europe centrale. Et principalement envers la Pologne, plus grande bénéficiaire des fonds de cohésion européens, avec 87 milliards d'euros pour les sept années de la période budgétaire actuelle.

Si les réactions avaient été plutôt dubitatives quant à la possibilité juridique ou l'opportunité de « sanctionner » des États en les privant de fonds de cohésion, l'idée a tout de même fait du chemin depuis. La semaine dernière, le site spécia-

lisé Politico.eu révélait que le gouvernement allemand envisage, dans un document de position sur le futur de l'UE, « l'hypothèse de lier le bénéfice des fonds de cohésion au respect des principes fondamentaux de l'état de droit ». Interrogé jeudi passé, le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker avait balayé l'idée : « Non que je n'aime-

*rais pas faire cela parfois. Mais je ne crois pas que cela aiderait de diviser l'UE : ce serait un poison pour le continent. »*

L'idée de lier à l'avenir l'attribution des fonds de cohésion à des conditions fait cependant son chemin. Y compris à l'intérieur de l'institution dirigée par M. Juncker. Présentant le projet de budget pour 2008 mardi dernier (*Le Soir* du 1<sup>er</sup> juin), le commissaire au Budget Günther Oettinger avait évoqué que « la question de la conditionnalité des décaissements sera une question à poser dans le cadre de l'établissement du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE. » Le maître des cordons de la bourse envisageait deux types de conditionnalité. D'abord celle qui consisterait à lier l'octroi de fonds de cohésion aux recommandations de réformes adressées chaque année aux États membres par la

Commission. Une idée qui est mentionnée dans la « note de réflexion » sur l'avenir de la zone euro, présentée par l'exécutif européen mercredi dernier. « Lier les fonds de cohésion à l'État de droit est l'autre option », ajoutait la semaine dernière M. Oettinger, précisant que « cela nous amènerait à d'autres interrogations ». Pour l'instant, le responsable du budget de l'UE est plus prolix sur la première forme de conditionnalité, et semble plutôt favorable à l'inclusion de conditions comme « carotte », qu'au maniement d'un bâton.

**Le commissaire Oettinger prône la « valeur ajoutée » comme nouvelle ligne directrice**

Ce mardi, lors d'un séminaire organisé par le Centre européen de stratégie politique, le think tank interne de la Commission, le commissaire au Budget présentait ses vues sur le prochain round budgétaire européen, qui couvrira les années 2021-2027. Dans un contexte où le budget de l'UE sera amputé de quelque 10 à 13 milliards d'euros de contribution nette du Royaume-Uni, alors que de nouvelles tâches grandissantes incombent à l'UE (migration, sécurité, lutte antiterroriste...), M. Oettinger a prôné la « valeur ajoutée » comme nouvelle ligne directrice. À savoir qu'il faudra montrer qu'un euro dépensé au niveau européen produit plus de résultats qu'un euro dépensé au niveau national, a expliqué en substance le commissaire au Budget. Tout cela en centrant ces dépenses sur trois priorités : les performances économiques, la solidarité (au sens de la cohésion régionale), et enfin la sécurité et la défense.

Toutes ces idées figureront sans doute, ne fût-ce qu'à titre d'hypothèses, dans la « note de réflexion » sur l'avenir des finances de l'UE que la Commission publiera le 28 juin prochain. Un document élaboré principalement par le commissaire au Budget et la commissaire à la Politique régionale Corina Cretu. ■

JUREK KUCZKIEWICZ